



#### Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 7
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 09 octobre 2026

Date d'affichage : lundi 26 octobre 2026

Le seize octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.

Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

#### Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

### Délibération N°38/2026 CREATION D'UN BAIL DE LOCATION POUR LES COMMUNAUX (PARTIE 2)

Pour rappel, le conseil municipal, dans sa délibération N°20/2025 a établi un premier bail pour les communaux le 17 novembre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE, **à l'unanimité**, d'établir un nouveau bail pour les locations de terrains communaux (partie 2) comme suit :

#### Location de terrain : Les Communaux (partie 2)

Le preneur : Monsieur Léo THENOT

Période : 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2036.

Tarif : 100 € l'hectare

Révision : indexée sur l'indice des fermages de l'année, dès 2028 + 10 % de la taxe de la chambre d'agriculture.

#### Commune de Montmotier

| LES COMMUNAUX (partie 2) |           | Superficie |           |           |
|--------------------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Parcelles cadastrées     | Adresse   | ha         | a         | ca        |
| A 245                    | Communaux | 4          | 13        | 20        |
| A 250                    | Communaux | 2          | 12        | 42        |
| A 251                    | Communaux |            | 63        | 03        |
|                          |           | <b>6</b>   | <b>88</b> | <b>65</b> |

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 26/10/2026 à 12h14

Référence de l'AR : 088-218803112-20261016-3820262-DE

Le plan de situation des parcelles cadastrées figure en pièce jointe à la présente délibération.



Signé par Jean-Pierre POIROT (COMMUNE DE  
MONTMOTIER),  
le Maire  
le 26/10/2026 à 12:02:56  
Ref:12052853-18223645-1-D